

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 14 décembre 2022 à 15h00. Le conseil siégeant en séance extraordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum Mesdames les conseillères Vivian Beausoleil et Manon Charbonneau ainsi que monsieur le conseiller Alain Prescott, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée ayant tous été convoqués par avis de convocation le 7 décembre 2022.

Absents : Nicole Gravel, Denis Desroches et Bruce Boivin

ORDRE DU JOUR

1-CONTRAT RÉNOVATIONS SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la rénovation de la salle municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'ouverture des soumissions le 14 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

Entreprise Roland Roberge inc.	73 601,25tx incluses
Les entreprises Philippe Denis inc.	69 716,24 tx incluses

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2022-12-584

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat aux *Entreprises Philippe Denis inc.* au montant de 69 716,24\$ taxes incluses dans le cadre de la rénovation de la salle municipale. La dépense sera assumée par le PRABAM.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.

Et la séance est levée à 15 h 05

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon